

Mon avis sur le projet n°2 de circulaire de mission des professeurs documentalistes

Anne Devaux

15-11-2016

Critères		Version 2 du projet	Avis
Nombre des axes de mission		3 axes dont l'axe 2 qui est double	. Satisfaisant. Le découpage en 3 axes de mission (pédagogie, gestion, culture/lecture) correspond à la manière dont je présente habituellement les activités du CDI lors des bilans de fin d'année, inspections... et me paraît bien synthétiser nos différents rôles au sein de l'établissement.
Équilibre des axes et répartition des contenus			<p>L'axe 2, plus long que les autres, se concentre sur la politique documentaire; outre le fait que cette notion est discutable (pas ou peu appliquée dans les établissements, souvent redondante avec le projet du CDI et suscitant peu d'intérêt auprès des collègues des autres disciplines sensés y participer), elle arrive comme un cheveu sur la soupe, entre l'axe 1) pédagogie et l'axe 3) culture et, à la lecture, ressemble un peu à un fourre-tout puisqu'il y est aussi question de « formation des élèves » (cela relève de l'axe 1!) d'« animations et activités pédagogiques autour du livre » (=>axe 3).</p> <p>Il conviendrait de toiletter cet axe, et de le déplacer en 1) (pour faire de la gestion ou de la poldoc un préalable aux missions d'enseignement et de culture) ou en 3) (pour expliquer a posteriori quels moyens on met en oeuvre pour assurer enseignement et ouverture culturelle).</p>
Pertinence des contenus		<p><i>Axe 1)</i></p> <p><i>Titre : « le professeur documentaliste, maître d'oeuvre de</i></p>	<p>On remarque d'entrée l'absence du terme stratégique : enseignant. Je préférerais un titre plus clair sur notre</p>

	<p><i>l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias »</i></p> <p><i>« ...il contribue aux enseignements et dispositifs permettant l'acquisition d'une culture et d'une maîtrise de l'information par tous les élèves... »</i></p> <p>Axe 2)</p> <p><i>« Le professeur documentaliste, concepteur et maître d'oeuvre de la politique documentaire de l'établissement. »</i></p>	<p>rôle : le professeur documentaliste, enseignant ET maître d'oeuvre de l'acquisition..... ».</p> <p>L'expression « contribue à » est récurrente dans l'ensemble du texte; s'il y a des passages où elle peut se justifier, ici on la remplacera avantageusement par « il assure un enseignement permettant l'acquisition' une culture et d'une maîtrise de l'information par tous les élèves... », quitte à clarifier les différentes situation d'enseignement par la suite (ce que fait d'ailleurs le texte).</p> <p>Les paragraphes suivants, notamment la précision selon laquelle le documentaliste peut intervenir seul auprès des élèves, sont à garder absolument.</p> <p>On s'interroge toutefois sur la différence qui semble exister aux yeux des rédacteurs entre « formations », activités pédagogiques » et « activités d'enseignement ».</p> <p>Encore une fois l'expression « maître d'oeuvre » dans le titre de l'axe ! Cette expression qui doit se vouloir valorisante me semble surtout fourre-tout, de même que la notion de politique documentaire(très à la mode depuis quelques années, pour un résultat quasi-nul dans la plupart des établissements!), dans cette axe, recouvre un peu tout et n'importe quoi. Ne serait-il pas plus clair et plus simple d'intituler cet axe : « le professeur-documentaliste assure l'accès pour tous aux ressources documentaires de l'établissement » ?</p> <p>A lui de déterminer ensuite, conjointement avec l'équipe éducative et la direction, où sont les besoins et comment y répondre !</p>
--	--	--

	<p><i>« La politique documentaire comprend la définition des modalités de la formation des élèves... »</i></p>	<p>Non, pour cela, le mieux serait encore d'avoir un programme d'enseignement et des heures d'info-doc dans l'emploi du temps des élèves à tous les niveaux ... De plus, formation à quoi ? Il n'est même pas précisé dans cette phrase que l'on parle d'EMI...</p> <p>On est dans l'axe qui traite de la gestion des ressources. Si l'on doit produire un document qui explicite les modalités de formation des élèves à l'EMI dans l'établissement, mieux vaut prévoir sa formulation dans l'axe 1!</p>
	<p><i>« le professeur documentaliste joue un rôle de médiateur pour l'accès à ces ressources [...] la mutualisation des pratiques professionnelles entre professeurs documentalistes de différents établissements est particulièrement recommandée pour atteindre cet objectif en particulier via les réunions et rencontres de bassins ».</i></p>	<p>OK pour ces trois paragraphes qui me semblent bien formulés et qui n'oublie pas de souligner l'importance du partenariat avec le CO-Psy, et des réunions de secteurs. J'apprécie que cela soit reconnu par une mention dans notre circulaire de mission !</p>
	<p><i>« Le professeur documentaliste développe une politique de lecture.... »</i></p>	<p>Ce paragraphe, s'il décrit bien une part importante de nos missions, n'a rien à faire dans le volet consacré à la gestion ! Il doit être déplacé dans l'axe 3).</p>
	<p><i>« Y compris du livre numérique », « participe à la définition du volet numérique » « peut</i></p>	<p>On sent bien là l'engouement pour le numérique, érigé en panacée par le ministère. Une éducation au numérique est indispensable, et aujourd'hui le recours aux ressources</p>

	<p><i>exercer les missions de référent numérique »</i></p> <p><i>« le professeur documentaliste contribue à assurer une veille professionnelle, informationnelle, pédagogique et culturelle pour l'ensemble de la communauté éducative »</i></p> <p><i>« il peut exercer les missions de référent numérique »</i></p> <p>Axe 3) <i>« Le professeur documentaliste contribue à l'ouverture culturelle de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel »</i></p> <p><i>« il peut exercer les missions de référent culture » (axe 3)</i></p> <p>.</p>	<p>numériques est incontournable, et le professeur documentaliste y joue un rôle important, certes, mais ni plus, ni moins que les autres professeurs ! Est-il dès lors besoin d'insister aussi lourdement là-dessus dans la circulaire ?</p> <p>Cette phrase est déjà présente » dans le premier paragraphe, il convient de supprimer la redite !</p> <p>. N'est-ce pas déjà le cas de tous les profs ? Les profs docs sont des professeurs comme les autres.</p> <p>.</p> <p>Ici le titre convient.</p> <p>Même remarque que plus haut ! Les profs docs sont des enseignants comme les autres....</p> <p>Le reste du contenu de l'axe 3 ne me choque pas, même s'il gagnerait à être détaillé en termes de contenus (ici ce sont surtout les modalités qui sont</p>
--	---	--

		<p>énumérées).</p> <p>La fin du dernier paragraphe, « <i>afin que l'établissement scolaire puisse bénéficier d'appuis, d'informations, de documents, de livres ou de ressources numériques...</i> » me paraît toutefois maladroit : on est dans le volet « culture », on s'attend à ce que le recours à des organismes extérieurs à l'établissement ait pour but l'ouverture culturelle des élèves. Si les organismes évoqués (Canopée, bibliothèques, librairies) représentent bien aussi des lieux de ressources documentaires, leur recours doit aussi être évoqué dans le volet « gestion ».</p>
<p>Impression dominante</p>	<p>Quelques avancées importantes en terme de reconnaissance de notre profession (le professeur documentaliste « peut intervenir seul », importance des réunions de bassin) malheureusement noyées dans une masse assez redondante et parfois incohérente : répétition d'expressions toutes faites (« maître d'oeuvre », ou imprécises (« contribue à »), mauvaise répartition des missions dans les trois axes, qui restent du coup assez flous, on a l'impression que ceux qui rédigent le texte n'ont qu'une connaissance théorique du métier de professeur documentaliste, et ont du mal à se départir du vocabulaire et de concepts à la mode mais qui ne recouvrent pas les réalités des établissements scolaires.</p> <p>Il faut absolument identifier clairement le rôle d'enseignant à part entière du professeur documentaliste dans le titre de l'axe 1, ainsi que tout au long de cet axe en remplaçant le verbe « contribuer » par « assurer l'enseignement » ou « enseigner » là où c'est nécessaire.</p>	